



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau des réglementations

**Arrêté préfectoral portant renouvellement d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires de
la SAS « COMTET FUNERAIRE » à OYONNAX**

Le Préfet de l'Ain,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2223-23 et R 2223-56 et suivants ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 25 mars 2015 et complétée les 21 avril et 11 mai 2015 par Monsieur Jean-Pierre COMTET, président de la SAS « **COMTET FUNERAIRE** » sise 11 rue des Chérolles – 01100 OYONNAX ;

Vu le rapport de vérification de conformité de la chambre funéraire établi le 13 mars 2015 par le bureau de contrôle APAVE ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : La SAS « **COMTET FUNERAIRE** », représentée par Monsieur Jean-Pierre COMTET, président, sise 11 rue des Chérolles – 01100 OYONNAX, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques ;**
- **Transport de corps avant et après mise en bière ;**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes funéraires ;**
- **Gestion et utilisation d'une chambre funéraire ;**
- **Soins de conservation ;**
- **Fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations.**

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est **15.01.191**.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à **6 ans**.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Jean-Pierre COMTET, président de la SAS « **COMTET FUNERAIRE** », publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le maire d'OYONNAX
- Madame la sous-préfète de NANTUA.

Fait à BOURG-en-BRESSE, le 12 mai 2015

Le préfet,
pour le préfet,
la secrétaire générale,
signé
Caroline GADOU

